

# VOTRE RÉGION

**SISTERON** Huit mois de prison avec sursis

## Le retraité avait fauché mortellement une cycliste

« J'avais le temps de doubler », plaide l'homme de 68 ans, chauffeur routier à la retraite. Le 18 octobre 2016 vers 14 h 50, au volant de sa voiture, il a percuté une cycliste à la sortie de Sisteron au moment où elle tournait à gauche. La victime, une femme de 65 ans, ne portait pas de casque et venait de Sisteron pour rallier Ribiers. Consciente mais agitée, elle est hospitalisée à Marseille dans un coma profond. Ressortissante polonaise, elle est ensuite rapatriée en Pologne, où elle décède 8 mois plus tard.

« J'ai vu la cycliste zigzaguer sur la route », témoigne l'épouse de l'automobiliste. « Il a doublé doucement », abonde un autre témoin. « Je ne l'ai pas vue tourner à gauche. Elle n'a pas signalé la manœuvre », précise le prévenu.

« Si vous doublez un vélo, vous devez faire attention », objecte Pauline Loine, substitut du procureur de la République. « C'était comme un oiseau qui vient s'échouer sur la voiture », ajoute le sexagénaire, qui fait valoir que le choc a eu lieu au niveau de la portière arrière droite.

### Une enquête insuffisante

« Il a fallu du temps pour que ce dossier vienne devant la justice », dénonce Me Martine Lelièvre-Boucharat au nom des deux filles de la victime, qui ont fait un long déplacement pour réclamer réparation. Et de dénoncer qu'au lendemain de l'accident, on

répond laconiquement à plus jeune sœur résidant en France : « Votre mère était saoule. » Une prise de sang a établi le taux d'alcool de la cycliste à 0,40 g par litre de sang. Le conseil pointe la lenteur judiciaire : l'automobiliste n'a été entendu qu'un an après les faits. « Il y a une faute de conduite de sa part, c'est sûr », conclut l'avocate, réclamant le paiement des frais de justice.

« La vérité judiciaire ne sera jamais la vérité des faits », dit Pauline Loine, saluant la dignité des parties civiles. Le déplacement a eu lieu juste avant un virage en descente sans visibilité proche d'une intersection, il était donc inapproprié. « La substitut du procureur réclame une peine de huit mois de prison avec sursis et une suspension du permis de conduire d'un an avec sursis.

« Il est extrêmement difficile de venir pénaliser un acte involontaire », défend Me Jennifer Gabelle-Congio pour le prévenu. Il faut rapporter la preuve d'une faute, ici une faute de conduite. Preuve qui n'est pas rapportée, faute d'enquête minutieuse et approfondie. »

Ce n'est pas l'avis du tribunal, qui condamne l'automobiliste, reconnu coupable de cet homicide involontaire par imprudence, à huit mois de prison avec sursis, un an de suspension du permis de conduire et accorde 150 euros à chacune des deux filles de la victime, en remboursement des frais de justice.

**MANOSQUE** La commission locale d'information de Cadarache a organisé une table ronde ce jeudi

# Les déchets radioactifs ont vocation à quitter Cadarache

**Une table ronde mêlant citoyens et professionnels du nucléaire et de ses déchets a permis de faire le point sur les différents travaux en cours au centre de recherche.**

À questions pertinentes, réponses de professionnels. Citoyens et spécialistes de l'atome, dont des experts de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ont longuement échangé sur la thématique de la gestion des déchets radioactifs au centre de Cadarache, ce jeudi soir à Manosque. La commission locale d'information (CLI) de Cadarache y organisait une table ronde.

Présidée par Patricia Saez depuis 2015, la CLI a pour objet d'organiser des rencontres citoyennes autour de débats participatifs pour mieux informer le public sur les risques liés aux activités nucléaires et leur impact sur la santé et l'environnement, alors que la Commission nationale du débat public vient d'ouvrir une vaste consultation pour la mise à jour du plan de gestion des matières et déchets radioactifs.

**Le programme d'assainissement va durer plusieurs décennies**

Le centre de Cadarache n'est pas un centre de stockage des déchets. Cela implique qu'à plus ou moins long terme, les matières radioactives entreposées sur le site ont toutes vocation à quitter le centre pour être traitées ou stockées dans des conditions certifiées par l'Andra. Dans une démarche contractuelle avec l'État, cor-

respondant à une enveloppe de 740 M€ annuels pour tous les sites dépendant du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en France, le démantèlement des sites concerne environ un millier de personnes.

« À Cadarache, où 150 personnes travaillent dans le domaine de l'assainissement, le site sert depuis longtemps à l'entreposage de déchets. Cela remonte à plusieurs décennies, à l'époque où l'Andra n'existait même pas, resitue Didier Dall'Ava, directeur délégué à la sûreté et à la sécurité. Les conditions d'entreposage ne sont ni plus mauvaises, ni meilleures que dans les autres centres répartis sur les autres installations en France. Le programme d'assainissement de l'INB 56 (parc d'entreposage des déchets radioactifs de Cadarache), qui ne répond plus aux normes actuelles, est une priorité. Il va durer plusieurs dizaines d'années. Les tranchées où sont entreposés les fûts ont plus de 40 ans. Il fait l'objet d'un référentiel de sûreté validé par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'ASN. »

L'engagement de l'État consiste à garantir la sûreté de ces matériaux sensibles dans des conditions économiques et environnementales acceptables, alors que le coût engendré pour le stockage d'un mètre cube de matière ou déchet radioactif s'élève à 500 euros le m<sup>3</sup>.

**« Nous gardons les déchets en attendant qu'ils soient expédiés pour être retraités ou enfouis »**

Spécialisé dans la recherche de prototypes de réacteurs, le CEA Cadarache ne produit



Cette table ronde à Manosque était l'occasion d'en savoir un peu plus sur la gestion des déchets nucléaires au CEA Cadarache. Photo Le DL/J.-F.M.

pour aucun déchet à haute activité à vie longue (HAVL), les déchets ultimes et les plus radioactifs de la chaîne nucléaire. Les déchets de faible ou moyenne activité à vie longue ou vie courte conditionnés sur le site sont voués à être retraités ou à rejoindre des sites d'enfouissement. Le transport de ces matières (sorties et entrées) représente 175 camions chaque année au centre de Cadarache.

« La stratégie, aujourd'hui, consiste à trouver un exutoire sous la responsabilité de l'Andra, a conclu Guy Brunel, chef de l'unité de communication du CEA Cadarache. Nous avons un seul devoir, celui de respecter la réglementation. Nous gardons les déchets à Cadarache en attendant qu'ils soient expédiés pour être retraités ou enfouis, comme l'exige la réglementation aujourd'hui. »

Jean-François MUTZIG

## LES GRANDS CHIFFRES DE CADARACHE

**500** : c'est le coût, en euros, engendré par le stockage d'un mètre cube de matière ou déchets radioactifs. En France, 2,2 millions de mètres cube feront l'objet d'un entreposage sur les divers sites répartis sur l'Hexagone.

**60** : l'âge du centre de Cadarache. Il a été inauguré en 1959 et visité pour la première fois par le Général de Gaulle le 24 septembre 1963.

**Types et quantités de déchets entreposés**  
Déchets de très faible activité (Tfa) : 1 988 m<sup>3</sup>.  
Déchets de faible et moyenne activité à vie courte (Fmavc) : 716 m<sup>3</sup>.  
Déchets de faible activité à vie longue (Favl) : 2 163 m<sup>3</sup>.  
Déchets de moyenne activité à vie longue (Mavl) : 9 405 m<sup>3</sup>.  
Déchets de haute activité à vie longue (Havl) : 0 m<sup>3</sup>.



Le centre de Cadarache a 60 ans. Photo CEA

**ANCELLE** Votre rubrique quotidienne

## Une culture au naturel



Maud et Régis Méhu ont créé une exploitation maraîchère à Ancelle. Respectueux de leur environnement et de leur santé, ils travaillent en harmonie avec la nature.

Photo Le DL/Marie Anne BOURGEOIS



Un jour, un geste pour la planète

En 2017, Maud et Régis Méhu ont acheté aux Matherons, à Ancelle, une ancienne bergerie et les terrains attenants. La bergerie Les soldanelles a été transformée en maison d'habitation comprenant leur appartement et deux gîtes. Sur les terrains, ils ont décidé de travailler en permaculture avec la mise en place de 16 buttes en étoile.

« On décale les cultures tous les ans afin de ne pas appauvrir le sol, détaille Régis. On sème une dizaine de plantes différentes par butte et on mélange celles à feuilles, à racine, des légumes fruits comme les tomates et des fleurs pour attirer les insectes. Et bien sûr, nous n'apportons que du fumier et du purin d'orties et de consoude que nous préparons nous-mêmes. Nous arrosons très peu car la paille que nous mettons pour couvrir le sol empêche les évapotranspirations. »

Dans ces associations, tout est pensé afin d'enrichir le sol, comme la culture

d'épinards, de blettes ou de petits pois qui apportent de l'azote, « tout comme la neige », précise le maraîcher. Sur son exploitation, le couple a également planté un verger construit en jardin-forêt. « Nous suivons ce qui se passe dans la nature et nous avons recréé les strates présentes dans la forêt, avec les arbres, les arbustes et les plantes herbacées », explique Maud. Alors, les fruitiers côtoient les petits fruits ainsi que les courges et les pommes de terre. Et dans cette forêt sont associés des sorbiers des oiseleurs qui attirent les oiseaux, des pommiers sauvages et des tilleuls qui attirent les insectes pollinisateurs et des robiniers faux-acacias pour enrichir le sol. « Nous adaptons chaque année et nous recherchons l'équilibre », souligne Maud.

Par ailleurs, le couple aimerait pouvoir avancer la période des semis et ainsi produire plus vite, notamment les tomates. C'est pourquoi ils ont lancé un financement participatif de 6 000 € sur la plateforme Miimosa pour acquérir les matériaux nécessaires à la construction d'une serre bioclimatique.

Marie-Anne BOURGEOIS

**HAUTES-ALPES** Il aura lieu le 27 septembre au Quattro, à Gap

## Le congrès des maires se prépare

Ce jeudi, les élus et membres de l'Association des maires de France (AMF) se sont rassemblés pour discuter du congrès des maires qui se tiendra le 27 septembre. La 7<sup>e</sup> édition du salon à destination des professionnels est organisée avec *Le Dauphiné Libéré*. Une occasion pour ceux qui ne peuvent pas habituellement se déplacer aux événements nationaux de pouvoir échanger à l'échelon départemental.

Cette année, le salon sera « archi-complet » avec 51 stands occupés à la salle du Quattro et 260 inscrits. Un chiffre stable depuis les dernières années. Les maires pourront échanger avec

des entreprises privées, des chambres consulaires et des associations. Plusieurs secteurs d'activité seront représentés comme ceux de l'énergie, des banques ou du BTP.

Une journée de rencontre pour les élus de tout le département. Pour Jean-Michel Arnaud, président de l'AMF05 et édile de Tallard, « c'est un moment privilégié qui fonctionne bien. L'organisation est un des moments forts pour les exposants et important pour les maires ».

Au niveau de l'organisation, des élèves du lycée Sévigné accueilleront les professionnels et leur proposeront un questionnaire de satisfaction, qui vise notamment à sou-



Des membres de l'association des maires de France et du Dauphiné Libéré se sont réunis pour peaufiner l'organisation. Photo Le DL/Océane LAVOUSTET

mettre des idées en vue de la prochaine édition. Ce salon aura un goût

particulier puisqu'il s'agit du dernier de la mandature. Le dernier aussi,

pour la moitié des maires des Hautes-Alpes qui ne se représenteront pas.

## FAITS DIVERS EXPRESS

**THORAME-BASSE**  
Un berger se sectionne un doigt

Samedi, vers 13 h 05, à la cabane de Chalusy, à Thorame-Basse, un berger d'une quarantaine d'années s'est partiellement sectionné un doigt en travaillant. Se trouvant à trois heures de marche, il a dû être pris en charge par l'hélicoptère de la gendarmerie de Digne dans lequel se trouvaient deux gendarmes du PGHM de Jausiers. Il a été évacué au centre hospitalier de Digne.



Le berger a été évacué par hélicoptère au centre hospitalier de Digne. Illustration Le DL

**BARRET-SUR-MÉOUGE**  
Éblouie par le soleil, une septuagénaire finit dans un fossé

Vendredi, vers 18 h 50, sur la D942, éblouie par le soleil, une automobiliste de 73 ans a perdu le contrôle

de son véhicule et a fini dans un fossé. Elle a été évacuée au centre hospitalier de Gap pour des examens médicaux complémentaires.

**PELLEAUTIER**  
Il regarde le paysage et percute un rocher avec sa moto

Vendredi, à 19 h 35, sur la D19 en bordure du lac de Pelleautier, un motard qui regardait le paysage a perdu le contrôle de son engin et percute un rocher sur le bas-côté de la chaussée. Le quadragénaire a été évacué au centre hospitalier de Gap

pour des examens médicaux de contrôle.

**ROSANS**  
Un cyclotouriste se déporte dans un virage et percute une voiture

Vendredi à 12 h 45, à la hauteur du Lastic, un cyclomotoriste de 26 ans s'est déporté sur la gauche dans un virage et a percute une voiture arrivant en sens inverse. Souffrant d'un genou, il a été transporté au centre hospitalier de Gap pour des examens médicaux complémentaires.